

Compte rendu du conseil d'établissement du 9 septembre 2025:

Sont présents:

Pour l'équipe de direction :

Mme Baraghini : COCAC
M. Mouchet, Proviseur,
Mme Démaret, Proviseur-adjointe,
Mme Smirs, Directrice du Primaire,
M. Wallyn-Baron, Directeur Administratif et Financier,
Mme Lozada, Conseillère d'éducation.

Pour les représentants du personnel :

Mme Aguirre, représentante des personnels administratifs, de santé et de service,
M. Pons et Mme Clair, représentant.e.s des personnels du 1er degré,
M. Fernandez, Mme Gabotto et M. Strzoda, représentant.e.s des personnels du 2nd degré.

Pour les représentants des parents d'élèves :

Mme Paola Moncayo , Mme Nathalie Zenni, M Federico Bastidas, M David Burks (arrivé à 17h 15)

Sont également présents, sans voix délibérative :

M. Ruales, Recteur équatorien,
M. Andrés, Conseiller des français de l'étranger
Mme Smet, représentant de l'Association des travailleurs
M. Paredes, représentant de l'Association des anciens élèves.

Il y a donc 14 votants, le quorum est atteint.

M. le Proviseur ouvre la séance à 17: 08.

L'ordre du jour est le suivant :

1. L'adoption de l'ordre du jour est votée à l'unanimité.
2. Le compte rendu du CE du 26 juin 2025 est voté à l'unanimité après une correction sur une coquille signalée par Mme Baraghini.
3. Bilan de rentrée

M. le Proviseur donne les effectifs à la rentrée. Il y a une perte de 16 élèves par rapport aux prévisions de juin mais les inscriptions en TPS ont permis d'ouvrir une deuxième classe.

Mme Démaret présente un tableau sur les motifs des départs en Secondaire. Sur les 33 départs, la majorité s'explique par la mobilité professionnelle des parents.

Elle indique qu'il y a beaucoup de DIL cette année.

La question de la modification des horaires pour libérer une demie-journée est abordée. Les représentants du personnel du Secondaire expliquent qu'ils souhaitent que cette modification ne soit pas présentée au vote puisque seuls les professeurs concernés par le changement cette année ont été consultés et que les représentants n'ont été informés du projet que le matin même. Il leur semble important que les décisions soient prises après discussion du Conseil pédagogique

Mme Démaret explique le projet et comment les enseignants concernés cette année ont été consultés. Elle donne aussi les éléments qui les ont conduit à faire cette proposition.

M. le Proviseur reconnaît qu'il y a eu un retard dans la communication et accepte de reporter le vote lors d'un CE extraordinaire pour que les représentants puissent consulter leurs collègues. Il précise que de toute façon ce changement serait un essai et que l'inscription au règlement intérieur ne signifie pas que cette modification sera maintenue.

M. le Proviseur annonce qu'il souhaite que soit organisé un grand événement par période :

- Fête des nationalités : 18/10
- Marché de Noël : 13/12
- Réunion des anciens élèves
- Francophonie
- Fête des nationalités/Kermesse

Il indique que la participation des professeurs est libre mais rappelle l'intérêt de fréquenter les parents dans un autre cadre.

Il faut également réfléchir aux 60 ans de la Condamine l'année prochaine.

4. Questions diverses

Une représentante du personnel s'inquiète du nombre d'élèves en maternelle. Seulement trois classes sont à 19 élèves, les autres à 20, effectif maximum annoncé lors du dernier CE, elle demande ce qui se passera si le lycée doit accueillir en cours d'année d'autres élèves.

M. le Proviseur répond qu'il ne pourra pas ouvrir de nouvelle classe et que, le cas échéant, il ira voir le professeur concerné pour lui demander d'accueillir un élève supplémentaire. Il rappelle à la fois le manque d'inscription en PS et MS et la difficulté de recrutement d'enseignants.

17h58. Le conseil est clôturé.